

Composition de sciences humaines et sociales et activité physique

DURÉE : 3 heures

Aucun document n'est autorisé.

L'usage de toute calculatrice est interdit.

Les deux sujets sont à traiter pendant les trois heures de composition

Le candidat traitera les deux sujets de l'épreuve sur des copies séparées

Le candidat rappellera sur chaque copie le sujet traité

Sujet n°1

Comment concevez-vous l'interrelation entre l'apprentissage et la motivation dans les APS ?

Sujet n°2

L'histoire du sport, en France, au 20^{ème} siècle, est-elle celle de sa prise en charge par l'état ?